

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

---

Conseillers élus : 15

en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres absents : 4

Procurations : 2

**EXTRAIT DU PROCÈS- VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 mars 2022**

**Sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire**

Membres présents :

MM Fabien HENRY – Mathieu POIROT – Mme Mylène FAUL – M Gérard MICHEL – Mme Marie-Françoise CHIROL – MM Philippe PIERRON – Frédéric SCHERRER – Mmes Marine FRISSON – Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Yannis BLAISE, Audrey FROEHLICH, Jonathan WEIBEL

Absent : Damien GUENAIRE

Secrétaire de séance : Marine FRISSON

**N° 2022D1603-01**

Objet : **Motion « secrétaire de mairie »**

Madame La Maire donne lecture de la motion « secrétaire de mairie » du Centre de Gestion de la Moselle :

**CONSIDERANT :**

- Le rôle central du métier de secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires,
- Les fortes tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,
- Le besoin de pourvoir les quelques 250 départs en retraite dans cet emploi à l'horizon 2028 sur le territoire mosellan,
- Les actions entreprises depuis 2019 par le Centre de Gestion de la Moselle et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie avec l'appui des mairies et de leurs agents volontaires,

**CONSIDERANT :**

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centres de gestion,

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

---

- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
- L'absence actuelle de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier.
- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2019 en Moselle financé par Pôle Emploi, en partenariat avec le CNFPT,
- La potentielle remise en question du principe de formation en alternance, pratique et théorique, propre au dispositif existant et gage de son succès.

**DEMANDE :**

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales,
- Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant une formation pratique sous forme de tutorat auprès de secrétaires de mairie qualifiées et une formation théorique,
  - La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la fonction publique territoriale,
  - La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion.

**N° 2021D1603-02**

**Objet : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement Budget Commune**

L'Article L 1612-1 du C.G.C.T précise que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants à prendre en compte sont les suivants :

Montant des crédits total de la section d'investissement 2021 : 370 725,97 €

- Montant des crédits au chapitre 16 : - 101 500,00 €

Montant total à prendre en compte : 269 225,97 €

Le montant autorisé est donc de 269 225,97 € x 25 %, soit : **67 306,49 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

---

**N° 2021D1603-03**

Objet : **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement Budget Eau**

L'Article L 1612-1 du C.G.C.T précise que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants à prendre en compte sont les suivants :

Montant des crédits total de la section d'investissement 2021 : 83 323,76 €

- Montant des crédits au chapitre 16 : - 5 249,52 €

Montant total à prendre en compte : 78 074,24 €

Le montant autorisé est donc de 78 074,24 € x 25 %, soit : **19 518,56 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision du Maire prise en application de l'article L.2122-22 ou L.5210-11 du code général des collectivités territoriales.

**SOMMAIRE**

**Délibérations :**

- ▶ Délibération **n°2022D1603-01**  
**Motion « secrétaire de mairie »**
- ▶ Délibération **n°2022D1603-02**  
**Autorisation d'engager des dépenses d'investissement budget Commune**
- ▶ Délibération **n°2022D1603-03**  
**Autorisation d'engager des dépenses d'investissement budget Eau**

Décision du Maire prise en application de l'article L.2122-22 ou L.5210-11 du code général des collectivités territoriales.

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

---

**Tableau des signatures**

<b>Membres présents à la séance</b>	<b>Signature</b>	<b>Motif de l'absence de signature</b>
BUSCHEL Marie-Véronique		
HENRY Fabien		
FROEHLICH Audrey		Donne procuration à Mylène FAUL
FAUL Mylène		
POIROT Mathieu		
MICHEL Gérard		
CHIROL Marie-Françoise		
PIERRON Philippe		
SCHERRER Frédéric		
BLAISE Yannis		Donne procuration à Frédéric SCHERRER
GUENAIRE Damien		Absent
FRISSON Marine		
ZIMMERMANN Marjorie		
WEIBEL Jonathan		Absent excusé

**COMMUNE DE NIDERVILLER**

---